



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 04 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le quatre mars à 18 heures 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe PIGEAU, Maire.

Présents :

Monsieur Philippe PIGEAU, Madame Nadège CANTIER, Madame Gilda SARANDAO, Monsieur Michel BONNEAU, Madame Marie-Thérèse MUNOZ, Monsieur Bernard MICHELOT, Madame Monique LATTARD, Madame Elfrida SERVILLE, Madame Anne GALLO, Madame Lucette ALAIN, Madame Jocelyne BERESINA, Madame Manuela ROMERO, Monsieur Mickaël CHEVALIER, Madame Josette DESVIGNES

Absents représentés :

Monsieur Christian LANDRE donne pouvoir à Madame Nadège CANTIER, Monsieur Abdelkrim MAY donne pouvoir à Madame Manuela ROMERO, Madame Adeline CASTANO donne pouvoir à Madame Lucette ALAIN, Monsieur Roland FUCHET donne pouvoir à Madame Josette DESVIGNES

Absents :

Monsieur Ali TAIEB BOUHANI, Monsieur Sovanavy CHHIM, Monsieur Pierre MOURON, Madame Maria Silvia MONTEIRO, Monsieur Rabah DJEDDOU

Madame Anne GALLO est désignée secrétaire de séance (selon art. L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercices : 23

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 17

Finances

D2025_16 ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 - BUDGET ANNEXE HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Madame Gilda SARANDAO, 3^{ème} Adjointe, présente les éléments budgétaires constitutifs du compte administratif 2024, qui s'établit ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Dépenses 2024	1 977 772.41	2 027 055.91	4 004 828.32
Recettes 2024	2 607 759.00	1 921 543.05	4 529 302.05
Résultat de l'exercice 2024	629 986.59	- 105 512.86	524 473.73
Résultat antérieur reporté	200 362.31	- 1 015 240.07	- 814 877.76
Résultat de clôture 2024	830 348.90	- 1 120 752.93	- 290 404.03

	Dépenses	Recettes
Restes à réaliser		

A l'issue de cette présentation et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire se retire.

Le Compte Administratif 2024 du Budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain est soumis à l'approbation du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Nadège CANTIER, 1^{ère} Adjointe, nommée présidente de la séance.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2024-030 du 10 avril 2024 portant approbation du budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain 2024 ;

Vu la délibération D2025-013 du 04 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 ;

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes et de mandats émis et ordonnancés au cours de l'exercice ;

Entendu le rapport de Madame Gilda SARANDAO ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

Hors de la présence de Monsieur le Maire

Article 1 : **D'APPROUVER** le compte administratif 2024 du Budget Annexe Habitat et Renouvellement Urbain.

Le Conseil municipal adopte, à la majorité.

Détail des votes :

15 Pour

2 Contre

Monsieur Roland FUCHET, Madame Josette DESVIGNES

1 NPPV

Monsieur Philippe PIGEAU

Le Maire,
Philippe PIGEAU



Anne GALLO,
Secrétaire de séance



Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le1.3.MARS.2025.....
et publié, affiché ou
notifié le ...1.3.MARS.2025.....

Le Maire,

